



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Marché de travaux – Groupement de commandes – Travaux de réhabilitation des réseaux eaux usées, eau potable et eaux pluviales de la rue Quinivet sur la commune de Pontivy Attribution de marché

DEL-2020-041

Numéro de la délibération : 2020/041

Nomenclature ACTES : Commande publique, marchés publics

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 27/04/2020

Date de convocation du conseil : 21/04/2020

Date d'affichage de la convocation : 21/04/2020

Début de la séance du conseil : 18 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : M. Paul LE GUERNIC

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Marie-Madeleine DORE-LUCAS, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUEGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PERAN, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, Mme Françoise RAMEL, Mme Véronique RISSEL, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : Mme Emilie CRAMET par Georges-Yves GUILLOT, M. Eddy RENAULT par Soizig PERRAULT

Marché de travaux – Groupement de commandes – Travaux de réhabilitation des réseaux eaux usées, eau potable et eaux pluviales de la rue Quinivet sur la commune de Pontivy

Attribution de marché

Rapport de Yann LORCY

Dans le cadre de la réhabilitation des réseaux d'assainissement (réseaux d'eaux usées et eaux pluviales) avec mise en conformité des branchements et du réseau d'eau potable de la rue Quinivet à Pontivy, il a paru pertinent de regrouper les moyens en créant un groupement de commande entre la commune de Pontivy et Pontivy Communauté,

Ce groupement de commande a été constitué par délibération N°2020-11 du 18 février 2020 pour lequel Pontivy Communauté est déclarée coordonnateur du groupement. La Commission compétente est celle de Pontivy Communauté.

Cette convention stipule que la notification et l'exécution seront assurées par chaque membre du groupement pour la partie qui le concerne.

Un appel public à la concurrence sur le BOAMP et la plateforme Mégalis Bretagne a été lancé le 5 février 2020 par procédure adaptée avec une date limite de retour des offres fixée au jeudi 27 février 2020 à 12h00.

4 offres ont été réceptionnées dans le délai.

La commission ad'hoc s'est réunie le 10 mars 2020 pour émettre un avis sur l'attribution du marché.

Après présentation du rapport d'analyse, la commission a décidé :

D'attribuer le marché public de travaux passé en groupement de commandes et relatif aux travaux de réhabilitation des réseaux eaux usées, eau potable, eaux pluviales de la rue Quinivet sur la commune de Pontivy au groupement solidaire composé de la société **SATEC ENVIRONNEMENT** située au 3 rue des moulins – ZA Vaucouleurs – 22 980 VILDE GUINGALAN mandataire et la société HENRIO TP située PA Lande de la mer – 56 920 SAINT GERAND et la société SFB situé Zone Saint Léonard Nord – 56 450 THEIX pour un montant de 779 545.00 € HT correspondant à la variante n°1.

La variante n°1 prévoit :

- pour le réseau eaux pluviales, des regards en polypropylène avec canalisations en PVC CR8 en Ø500 et Ø400 en remplacement de la solution de base en regards polypropylène et canalisations bétons ;

- pour l'ensemble des travaux, le remblaiement en tranchée en béton de tranchée autocompactant et excavable en remplacement de la GNT et de la grave bitume.

En application de la convention constitutive de groupement, il appartient à chaque membre du groupement de signer et d'exécuter le marché correspondant à ses besoins propres. Le montant pour la ville de Pontivy correspondant au réseau eaux pluviales est de 256 015.00 € HT.

Il est fixé une période de préparation de 28 jours calendaires (4 semaines) non comprise dans le délai d'exécution, qui court à compter de la date de notification. Le délai global d'exécution des travaux est de 210 jours calendaires. Pour la ville de Pontivy, le délai d'exécution des travaux est de 112 jours calendaires, délai sur lequel le candidat s'est engagé dans l'acte d'engagement et a pour point de départ la date fixée par l'ordre de service.

Nous vous proposons :

- D'accepter la proposition de la commission ad'hoc
- D'autoriser Madame la Maire à signer le marché à intervenir ainsi que les pièces annexes s'y rapportant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 28 avril 2020

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**